

Délibération 2022/04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 11 février 2022**

Date de la convocation : 07/02/2022
Date d'affichage : 07/02/2022
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants par procuration : 1
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : PROJET RENOVATION BATIMENTS COMMUNAUX –
DEMANDE DE SUBVENTION**

L'an deux mil vingt-deux et le onze février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU – M. HUGOL - S. JEUNET - P. LOUX –I.
SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL -C. VIDAL - D. ZARAGOZA

ABSENTS votants par procuration : M. BILHAC -

ABSENTS excusés : E. BONAFE –E. BONNIOL- C.NOHARET-

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de rénovation des bâtiments communaux.

- Local rue Anatole France : Au 1^{er} étage, travaux de peinture, changement des radiateurs et changement de la douche à la salle d'eau. Au 2^{ème} étage isolation du toit par le plafond, revêtement de sol PVC, mise aux normes de l'électricité et peinture.
- Salle Fréjaville : mise aux normes de l'installation électrique de ce bâtiment, salle principale, escalier, sanitaire et extérieur.
- Local halle aux sports : Ce bâtiment dispose d'un local situé à l'arrière qui n'est jusqu'à aujourd'hui pas utilisé. Il n'est pas raccordé à l'électricité et la commune souhaite l'aménager afin de l'utiliser comme local de stockage.
- Local salle le Peyral : Ce bureau n'est pas aux normes électriques. Il convient de mettre en place un nouveau tableau de disjoncteur, un nouvel éclairage des bureaux et un éclairage de sécurité.

L'ensemble des travaux est estimé à un montant de 30 242 .85 € HT.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité le projet de rénovation des bâtiments communaux et sollicite l'aide financière de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL

